

Les élections au CME, comment ça marche ?

- Les classes de CE1-CE2 et de CM1-CM2 se rendront dans la salle des fêtes.
- Tu devras choisir parmi les candidats 2 filles et 2 garçons en CM1 et 2 filles et 2 garçons en CM2 .
- Tu devras obligatoirement être en possession de ta carte d'électeur qui te sera remise par ton enseignant.
- Tu prendras un bulletin et une enveloppe et tu entreras dans l'isoloir pour effectuer ton vote en entourant les candidats choisis.
- Tu glisseras ton enveloppe dans l'urne.
- Ton nom ne doit pas figurer sur ton bulletin : ton vote est anonyme et secret.
- Tu peux mettre un bulletin blanc (sans nom entouré) : ton vote sera déclaré « blanc ».
- Si tu inscries des mentions ou des dessins sur le bulletin : ton vote sera alors déclaré « nul ».
- Les candidats qui ont obtenu le plus de voix seront élus Conseillers Municipaux Enfants. En cas d'égalité, le candidat le plus âgé sera retenu. Dans tous les cas tu auras voté et auras marqué ton intérêt pour la vie de ta commune.
- Le dépouillement, c'est-à-dire le comptage des voix obtenues par les candidats, aura lieu en mairie. Si tu le souhaites, tu peux venir y participer.

Que se passe-t-il si ?

- **Je ne souhaite plus ou je suis dans l'incapacité de poursuivre mon mandat (déménagement, maladie...) :**
→ je donne ma démission par courrier ou par mail adressé à Monsieur le Maire.
- **Je ne peux pas assister à une séance du CME :**
→ je préviens le référent.
- **Si mon comportement ou mes propos sont incompatibles avec l'exercice de mes fonctions :**
→ je peux perdre mon mandat sur décision de Monsieur le Maire.

Guide du Conseil Municipal des Enfants



Le rôle de la Mairie

Tous les six ans, les adultes des villes et des villages de France votent pour choisir une équipe municipale. Les candidats qui ont obtenu le plus de voix sont élus conseillers municipaux. À leur tour, ils élisent le Maire.

Le conseil municipal (adultes) élit les adjoints proposés par le Maire, et ensemble, ils ont la responsabilité de mener à bien toutes les actions de la ville dans différents domaines : les écoles, l'action sociale, l'environnement, les animations culturelles et sportives...

L'ensemble du personnel municipal assure la concrétisation des actions votées par le Conseil Municipal adultes.

Le CME c'est quoi ?

C'est le Conseil Municipal des Enfants qui permet de défendre tes idées et de proposer tes projets afin d'améliorer la vie des enfants et de tous les citoyens de la commune.

Il est composé de 8 enfants de CM1 et CM2 de l'école de Gillonnay : ce sont les Conseillers Municipaux Enfants.

Si tu veux être utile à ta commune, rejoins le Conseil Municipal des Enfants !

Le CME comment ça marche ?

Avant les élections, l'ensemble des élèves de CM1-CM2 rencontreront Monsieur le Maire et une partie des élus afin de comprendre le fonctionnement du Conseil Municipal.

Les réunions du CME se dérouleront hors temps scolaire dans la salle du conseil, en fonction de la disponibilité des élus, à raison d'une fois par mois environ.

Toutes les réunions sont animées par un référent élu, qui assure aussi le bon fonctionnement du CME. Il aide, oriente et conseille les enfants. Il les met en relation avec différents partenaires pour la réalisation de leurs projets. Les enfants élus disposent d'un budget pour réaliser un travail sérieux et efficace.

Les Conseillers Municipaux Enfants se réunissent tous ensemble au moins une fois dans l'année, en séance plénière en présence de Monsieur le Maire.

Ta mission de Conseiller Municipal Enfant

- Tu es élu pour 2 ans, sauf si tu es en CM2.
- Tu dois collecter les souhaits et les idées de tes camarades.
- Tu dois assister aux séances du CME.
- Dans ces réunions, tu dois proposer et participer à la réalisation de projets utiles pour tous.
- Tu dois informer tes camarades des projets du Conseil Municipal des Enfants.
- Tu as un devoir de représentation et tu participeras aux temps forts de la vie communale et aux commémorations...

Attention : être Conseiller Municipal Enfant est un vrai engagement. Il faut que tu sois disponible pour les réunions et les événements organisés.

Tes parents doivent être d'accord car ils s'engagent également à t'accompagner pour t'aider à respecter tes obligations.

Tu veux être Conseiller Municipal Enfant, que dois-tu faire ?

- Tu dois habiter Gillonnay et être élève en classe de CM1 ou de CM2 dans l'école de Gillonnay.
- Tu dois en parler avec tes parents pour être sûr qu'ils sont d'accord.
- Tu dois remettre à ton enseignant ta candidature et l'autorisation de tes parents (jointe à ce document).

À partir de là, c'est à toi de jouer !